



Organisme de formation professionnelle

Enregistrement sous le numéro 01973103297 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté **doit avoir reçu une formation** adéquate (art.R4323-55 du code du travail) et être titulaire d'une **autorisation de conduite délivrée par son employeur** (art.R4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 du 02 décembre 1998.

Catégorie suivant les Recommandations de la CNAM	Catégorie	Tarifs / Nbr. de jours			Description de la catégorie :	Note :	Visuel:
		FORMATION INTRA ou INTER Entreprises					
		1 stagiaire (cour particulier)	A partir de 2 stagiaires	1/2 Journée sup.			
R482	CAT F	550 € 1 jour	350 € 1 jour	150 € + 1/2 jour si novice ou si besoin	Chariots de manutention tout-terrain	Chariot à mât &Télescopique Complément de formation pour certains accessoires (treuil, potence, crochet)	